

Amiens, le 4 juin 2021

Mesdames et Messieurs les Maires,

Depuis leur apparition dans le département de la Somme, les frelons asiatiques ont causé la destruction de nombreuses ruches d'abeilles et sont une source de danger potentiel pour les personnes se trouvant à proximité des nids. Par ailleurs, le nombre de nids découverts chaque année s'accroît progressivement.

En raison des enjeux que soulèvent les frelons asiatiques, un plan d'action a été mis en place en 2019 pour lutter contre leur prolifération dans le département de la Somme.

Afin de procéder à la destruction de cette espèce invasive, je vous rappelle le dispositif mis en place :

- En cas de suspicion de la présence d'un nid de frelons asiatiques, chez un particulier, celui-ci s'adresse au maire de la commune concernée. Le maire adresse une fiche de renseignements à l'adresse suivante : [pref-defense-protection-civile@somme.gouv.fr](mailto:pref-defense-protection-civile@somme.gouv.fr), permettant d'avoir une vision globale de la répartition des nids de frelons asiatiques au niveau départemental. Vous trouverez en pièce jointe la fiche de renseignements.

- Le particulier doit faire appel à une entreprise privée qu'il rémunèrera. Afin de pouvoir informer les habitants de votre commune, vous trouverez en pièce jointe la liste des entreprises de destructions de frelons asiatiques (liste non exhaustive).

- Dans le cas des nids se situant sur le domaine public ou présentant un caractère d'urgence (danger vital et immédiat pour les personnes), la préfecture de la Somme contactera les sapeurs-pompiers, qui interviendront pour détruire le nid.

Le service interministériel de défense et de sécurité civiles se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire (SIDPC : 03 22 97 80 80).

Je vous prie de croire, Mesdames et Messieurs les Maires, en l'expression de toute ma considération.

Pour la préfète et par délégation,  
le sous-préfet, directeur de cabinet,



Antoine PLANQUETTE



**PRÉFÈTE  
DE LA SOMME**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Cabinet  
Service Interministériel de Défense  
et de Protection Civiles**

**SIGNALEMENT D'UN NID DE FRELONS ASIATIQUES**

**(il ne doit pas s'agir de la simple présence de frelons asiatiques)**

<b>COMMUNE :</b>	<b>CODE POSTAL :</b>
------------------	----------------------

**DATE DU SIGNALEMENT :**

**COORDONNÉES du « responsable frelons » à la mairie qui pourra guider le GDSA et / ou le SDIS :**

Nom et prénom :

Numéro de téléphone fixe et portable :

**LOCALISATION DU NID :**

- Extérieure (préciser)  Intérieure (préciser)
- Domaine public  Domaine privé
- Hauteur approximative :
- Taille du nid :
- Y-a-t-il de l'activité autour du nid ? (Présence de frelons supposée) **IMPORTANT**
  - OUI  NON
- Nom de l'interlocuteur ayant signalé le nid à la mairie
- Veuillez indiquer avec précision la localisation du nid (adresse)

Ce formulaire est à retourner, avec **une photographie du nid**, à l'adresse suivante :

[pref-defense-protection-civile@somme.gouv.fr](mailto:pref-defense-protection-civile@somme.gouv.fr)